



Conseil municipal d'Ottawa

Le 2 octobre 2024

Suite à donner aux points ratifiés par les comités en vertu de pouvoirs délégués

Comité sur les débetures

Voici, à titre d'information, la liste des points que le Comité sur les débetures a ratifiés en vertu de son pouvoir délégué à sa réunion du 27 septembre 2024.

- 1 Règlement visant à autoriser l'émission d'obligations totalisant 225 millions de dollars

Dossier : ACS2024-FSC-FIN-0010 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité sur les débetures adopte un règlement sur les débetures, essentiellement sous la forme du Document 1 ci-joint, en vue d'autoriser l'émission de débetures pour un capital total de 225 millions de dollars.

Adoptée

- 2 Adoption de règlement municipal

MOTION N^o DC 2024 02-01

Motion de la vice-présidente C. Kitts :

Que le règlement suivant de la Ville d'Ottawa soit soumis à trois lectures et adopté par le Comité sur les débetures en vertu de son pouvoir délégué.

RÈGLEMENT N^o 2024-406 – Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant un emprunt par l'émission de débetures à fonds d'amortissement, dont le capital d'élève à 225 000 000,00 \$, pour couvrir le coût de

**certains travaux d'immobilisations de la Ville
d'Ottawa.**

Adoptée

3 Adoption du règlement de ratification

MOTION N^o DC 2024 02-02

Motion de la vice-présidente C. Kitts :

Que le règlement suivant de la Ville d'Ottawa soit soumis à trois lectures et adopté par le Comité sur les débentures en vertu de son pouvoir délégué.

RÈGLEMENT – TROIS LECTURES

RÈGLEMENT N^o 2024-407 – Règlement de la Ville d'Ottawa confirmant les travaux réalisés par le Comité sur les débentures, un comité du Conseil de la Ville d'Ottawa, à sa réunion du 27 septembre 2024.

Adoptée